



BILLETS REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION CIBC LIÉS À UN PORTEFEUILLE FONDÉ SUR DES INDICES CANADIENS (RA), SÉRIE 140 (CATÉGORIE F)

Billets avec capital à risque – Échéant le 16 mai 2031

Daté du 3 mai 2024

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Liés à l'indice Solactive Canada Bank 40 AR, à l'indice Solactive Canada Telecommunications 145 AR et à l'indice Solactive Canada Utilities 160 AR

Clause d'appel au remboursement annuel (à compter de mai 2025)

Protection éventuelle du capital de 25,00 %

Points saillants du placement

Monnaie

Libellés en dollars canadiens

Portefeuille de référence

Le portefeuille de référence sera équilibré entre les indices suivants (chacun un « indice de référence » et, collectivement, les « indices de référence ») : l'indice Solactive Canada Bank 40 AR, l'indice Solactive Canada Telecommunications 145 AR et l'indice Solactive Canada Utilities 160 AR.

Clause d'appel au remboursement

La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement du portefeuille de référence à la date d'évaluation applicable est supérieur ou égal à 0,00 %. Si la CIBC appelle les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement, les investisseurs recevront un rendement fixe minimal, majoré de 35,00 % de l'excédent, le cas échéant, du rendement du portefeuille de référence sur ce rendement fixe.

Rendement fixe

Les « rendements fixes » sont les suivants :

Date d'évaluation	Rendement fixe
9 mai 2025	17,35 %
11 mai 2026	34,70 %
10 mai 2027	52,05 %
9 mai 2028	69,40 %
9 mai 2029	86,75 %
9 mai 2030	104,10 %
9 mai 2031	121,45 %

Bonification possible

Si la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et que le rendement du portefeuille de référence à l'échéance est supérieur ou égal à 0,00 %, les investisseurs recevront un rendement minimal de 121,45 % (rendement annuel composé de 12,03 %), et ils recevront également 35,00 % du montant, le cas échéant, par lequel le rendement du portefeuille de référence dépasse 121,45 %.

Protection éventuelle du capital

À l'échéance, si la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et que le rendement du portefeuille de référence est négatif, les billets offrent une protection du capital à l'échéance si le rendement du portefeuille de référence est supérieur ou égal à -25,00 % à la date d'évaluation finale. Cependant, si le rendement du portefeuille de référence est inférieur à -25,00 % à la date d'évaluation finale, les investisseurs recevront à l'échéance un montant inférieur au capital, sous réserve d'un paiement minimal de 1,00 \$ par billet.

Durée	Offerts jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance (si non appelés au remboursement)	Placement minimal	Mode d'achat
7 ans	10 mai 2024	16 mai 2024	16 mai 2031	5 000 \$	Wood Gundy : SyndNET Tiers : Fundserv CBL16180
Colombie-Britannique :	416 594-7663	Prairies :	416 594-8046	Canada Atlantique :	416 594-8099
Ontario :	416 956-6787	Québec :	514 847-6485	Service à la clientèle Fundserv :	866 474-0142

Le rendement de l'indice Solactive Canada Bank 40 AR reflète le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Bank TR, déduction faite du facteur de rendement ajusté applicable. Les investisseurs ne pourront pas recevoir de dividendes ni d'autres distributions sur les titres composant l'indice Solactive Canada Bank TR. Le taux de rendement annuel des dividendes des titres compris dans l'indice Solactive Canada Bank TR était de 4,82 % pour la période de 12 mois terminée le 26 avril 2024, ce qui représenterait des dividendes totaux de 33,74 % pendant la durée de sept ans des billets, dans l'hypothèse où le taux de rendement des dividendes demeure constant ou les dividendes ne sont pas réinvestis.

Le rendement de l'indice Solactive Canada Telecommunications 145 AR reflète le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Telecommunications TR, déduction faite du facteur de rendement ajusté applicable. Les investisseurs ne pourront pas recevoir de dividendes ni d'autres distributions sur les titres composant l'indice Solactive Canada Telecommunications TR. Le taux de rendement annuel des dividendes des titres compris dans l'indice Solactive Canada Telecommunications TR était de 6,74 % pour la période de 12 mois terminée le 26 avril 2024, ce qui représenterait des dividendes totaux de 47,18 % pendant la durée de sept ans des billets, dans l'hypothèse où le taux de rendement des dividendes demeure constant et où les dividendes ne sont pas réinvestis.

Le rendement de l'indice Solactive Canada Utilities 160 AR reflète le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Utilities TR, déduction faite du facteur de rendement ajusté applicable. Les investisseurs ne pourront pas recevoir de dividendes ni d'autres distributions sur les titres composant l'indice Solactive Canada Utilities TR. Le taux de rendement annuel des dividendes des titres compris dans l'indice Solactive Canada Utilities TR était de 4,79 % pour la période de 12 mois terminée le 26 avril 2024, ce qui représenterait des dividendes totaux de 33,53 % pendant la durée de sept ans des billets, dans l'hypothèse où le taux de rendement des dividendes demeure constant et où les dividendes ne sont pas réinvestis.

Exemples hypothétiques

Les exemples hypothétiques suivants illustrent le mode de calcul du montant à l'échéance selon six scénarios différents. Le rendement d'un indice de référence sera calculé en fonction du rendement de l'indice de référence, lequel reflète le rendement total brut de l'indice cible pertinent, déduction faite du facteur de rendement ajusté. Ces exemples ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne devraient pas être interprétés comme une estimation ou une prévision quant au rendement du portefeuille de référence à quelque moment que ce soit pendant la durée des billets ou quant au rendement variable qui sera établi à une date d'évaluation. Le rendement réel du portefeuille de référence sera différent de ces exemples hypothétiques et les écarts pourraient être considérables.

Exemple 1 – Les billets ne sont pas appelés au remboursement et le rendement du portefeuille de référence est inférieur à -25,00 % à la date d'évaluation finale

Dans cet exemple, la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l'échéance de 65,00 \$ par billet (rendement annuel composé de -5,97 %) à la date de versement à l'échéance. Le rendement du portefeuille de référence est inférieur à -25,00 % à la date d'évaluation finale; par conséquent, le rendement variable correspond au rendement du portefeuille de référence négatif.

Rendement du portefeuille de référence

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
-4,00 %	-6,00 %	-12,00 %	-14,00 %	-20,00 %	-22,00 %	-35,00 %
Rendement variable :		-35,00 %				
Montant à l'échéance :		65,00 \$				

Exemple 2 – Les billets ne sont pas appelés au remboursement et le rendement du portefeuille de référence est inférieur à 0,00 % et supérieur ou égal à -25,00 % à la date d'évaluation finale

Dans cet exemple, la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l'échéance de 100,00 \$ par billet (rendement annuel composé de 0,00 %) à la date de versement à l'échéance. Le rendement du portefeuille de référence est inférieur à 0,00 % et supérieur ou égal à -25,00 % à la date d'évaluation finale; par conséquent, le rendement variable est égal à 0,00 %.

Rendement du portefeuille de référence

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
-4,00 %	-6,00 %	-12,00 %	-14,00 %	-20,00 %	-22,00 %	-25,00 %
Rendement variable :		0,00 %				
Montant à l'échéance :		100,00 \$				

Exemple 3 – Les billets sont appelés en mai 2025 et le rendement fixe de 17,35 % est supérieur ou égal au rendement du portefeuille de référence

Dans cet exemple, la CIBC appelle automatiquement les billets au remboursement et les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l'échéance de 117,35 \$ par billet (rendement annuel composé de 17,35 %) à la date d'appel au remboursement de mai 2025. Puisque le rendement du portefeuille de référence est inférieur ou égal au rendement fixe de 17,35 % et supérieur ou égal à 0,00 %, le rendement variable correspond à 17,35 %.

Rendement du portefeuille de référence

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
14,35 % (appelés au remboursement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Rendement variable : 17,35 %
Montant à l'échéance : 117,35 \$

Exemple 4 – Les billets sont appelés au remboursement en mai 2025 et le rendement du portefeuille de référence de 27,35 % est supérieur au rendement fixe de 17,35 %

Dans cet exemple, la CIBC appelle automatiquement les billets au remboursement et les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l'échéance de 120,85 \$ par billet (rendement annuel composé de 20,85 %) à la date d'appel au remboursement de mai 2025. Puisque le rendement du portefeuille de référence est supérieur au rendement fixe de 17,35 %, le rendement variable correspond à i) 17,35 %, majoré de ii) 35,00 % x (27,35 % - 17,35 %), soit 20,85 %.

Rendement du portefeuille de référence

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
27,35 % (appelés au remboursement)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Rendement variable : 20,85 %
Montant à l'échéance : 120,85 \$

Exemple 5 – Les billets viennent à échéance en mai 2031 et le rendement du portefeuille de référence est inférieur ou égal au rendement fixe de 121,45 % et supérieur ou égal à 0,00 %

Dans cet exemple, les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l'échéance de 221,45 \$ par billet (rendement annuel composé de 12,03 %) à la date de versement à l'échéance. Puisque le rendement du portefeuille de référence est supérieur ou égal à 0,00 % mais inférieur ou égal au rendement fixe de 121,45 %, le rendement variable correspond à 121,45 %.

Rendement du portefeuille de référence

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
-4,00 %	-6,00 %	-12,00 %	-14,00 %	-20,00 %	-22,00 %	40,72 %

Rendement variable : 121,45 %
Montant à l'échéance : 221,45 \$

Exemple 6 – Les billets viennent à échéance en mai 2031 et le rendement du portefeuille de référence de 123,45 % est supérieur au rendement fixe de 121,45 %

Dans cet exemple, les investisseurs ont le droit de recevoir un montant à l'échéance de 222,15 \$ par billet (rendement annuel composé de 12,08 %) à la date de versement à l'échéance. Puisque le rendement du portefeuille de référence est supérieur au rendement fixe de 121,45 %, le rendement variable correspond à i) 121,45 %, majoré de ii) 35,00 % x (123,45 % - 121,45 %), soit 122,15 %.

Rendement du portefeuille de référence

2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
-4,00 %	-6,00 %	-12,00 %	-14,00 %	-20,00 %	-22,00 %	123,45 %

Rendement variable : 122,15 %
Montant à l'échéance : 222,15 \$

Détails du placement

Émetteur

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC »)

Capital

100,00 \$ (valeur nominale) par billet

Montant de l'émission

Maximum de 50 000 000 \$ (500 000 billets)

Souscription minimale

5 000 \$ (50 billets)

Portefeuille de référence

Le portefeuille de référence sera équilibré entre les indices suivants :

Indice Solactive Canada Bank 40 AR. L'indice Solactive Canada Bank 40 AR est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Bank TR, sous réserve d'une réduction d'un dividende synthétique de 40 points d'indice par année dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice Solactive Canada Bank 40 AR est calculé. Le 26 avril 2024, le niveau de clôture de l'indice de référence était de 782,17. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de l'indice de référence était donc égal à 5,11 % le 26 avril 2024. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté de 40 points par an sera d'environ 280 points d'indice, ce qui représente 35,80 % du niveau de l'indice de référence le 26 avril 2024.

Indice Solactive Canada Telecommunications 145 AR. L'indice Solactive Canada Telecommunications 145 AR est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Telecommunications TR, sous réserve d'une réduction d'un dividende synthétique de 145 points d'indice par année dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice Solactive Canada Telecommunications 145 AR est calculé. Le 26 avril 2024, le niveau de clôture de l'indice de référence était de 2 457,66. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de l'indice de référence était donc égal à 5,90 % le 26 avril 2024. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté de 145 points par an sera d'environ 1 015 points d'indice, ce qui représente 41,30 % du niveau de l'indice de référence le 26 avril 2024.

Indice Solactive Canada Utilities 160 AR. L'indice Solactive Canada Utilities 160 AR est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Utilities TR, sous réserve d'une réduction d'un dividende synthétique de 160 points d'indice par année dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice Solactive Canada Utilities 160 AR est calculé. Le 26 avril 2024, le niveau de clôture de l'indice de référence était de 2 986,75. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de l'indice de référence était donc égal à 5,36 % le 26 avril 2024. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté de 160 points par an sera d'environ 1 120 points d'indice, ce qui représente 37,50 % du niveau de l'indice de référence le 26 avril 2024.

Chaque indice de référence est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement total brut de l'indice cible pertinent, sous réserve d'une réduction d'un dividende synthétique du nombre de points d'indice indiqué ci-dessus (dans chaque cas, le « facteur de rendement ajusté »). L'indice Solactive Canada Bank TR, l'indice Solactive Canada Telecommunications TR et l'indice Solactive Canada Utilities TR sont chacun un « indice cible » (collectivement, les « indices cibles »). Chaque indice cible est un indice de rendement total brut qui reflète la variation applicable du cours des titres le composant et de tout dividende et de toute distribution versés à l'égard de ces titres. Aux fins du calcul du niveau de chaque indice cible, les dividendes et autres distributions versés à l'égard des titres qui composent cet indice cible sont réputés réinvestis dans l'ensemble des titres qui le composent. **Rien ne garantit que les émetteurs des titres composant chaque indice cible auront la capacité de déclarer et de payer des dividendes ou de verser des distributions à l'égard des titres qui composent cet indice cible ni que les dividendes payés ou les distributions versées correspondront aux niveaux historiques ou excéderont ces niveaux.**

Date d’émission

Le 16 mai 2024

Date d’échéance et durée

Le 16 mai 2031 (7 ans), étant entendu que si cette date n’est pas un jour ouvrable, la date d’échéance sera alors le jour ouvrable suivant, sous réserve de l'appel au remboursement automatique des billets par la CIBC à une date d'appel au remboursement et sauf en cas de perturbation des marchés.

Dates d’évaluation et dates d’appel au remboursement

Compte tenu de la date d’émission du 16 mai 2024, les dates d’évaluation et dates d'appel au remboursement sont les suivantes :

Dates d’évaluation	Dates d’appel au remboursement
9 mai 2025	16 mai 2025
11 mai 2026	19 mai 2026
10 mai 2027	17 mai 2027
9 mai 2028	16 mai 2028
9 mai 2029	16 mai 2029
9 mai 2030	16 mai 2030
9 mai 2031	-

Dans la mesure où : i) si la date d’émission est reportée, chaque date d'appel au remboursement sera reportée d'un nombre de jours équivalent, toutefois, si une de ces dates d'appel au remboursement n’est pas un jour ouvrable et ne tombe pas au moins cinq jours ouvrables après la date d’évaluation applicable, la date d'appel au remboursement pertinente sera reportée au jour ouvrable suivant qui tombe au moins cinq jours ouvrables après la date d’évaluation précédente, dans chaque cas sauf en cas de perturbation des marchés; ii) si une de ces dates d’évaluation n’est pas un jour de bourse, la date d’évaluation applicable sera le jour de bourse précédent, sauf en cas de perturbation des marchés.

Clause d’appel au remboursement

La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement du portefeuille de référence à la date d’évaluation applicable est supérieur ou égal à 0,00 %. Si la CIBC appelle les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement, les investisseurs recevront un rendement fixe minimal, majoré de 35,00 % de l’excédent, le cas échéant, du rendement du portefeuille de référence sur ce rendement fixe.

Rendement du portefeuille de référence

Le rendement du portefeuille de référence sera égal au pourcentage (positif ou négatif) correspondant à la moyenne du rendement des trois indices de référence.

Rendement de l'indice de référence

Le rendement d'un indice de référence correspondra au pourcentage (positif ou négatif) calculé comme suit :

$(\text{niveau de l'indice}_{\text{DEV}} - \text{niveau de l'indice}_{\text{DEM}}) / \text{niveau de l'indice}_{\text{DEM}}$

où :

- le « niveau de l'indice_{DEV} » correspondra au niveau de clôture de cet indice de référence à la date d'évaluation applicable; et
- le « niveau de l'indice_{DEM} » correspondra au niveau de clôture de cet indice de référence à la date d'émission, étant entendu que, si la date d'émission n'est pas un jour de bourse, le niveau de l'indice_{DEM} sera établi le jour de bourse suivant (auquel cas, les renvois au niveau de clôture de cet indice de référence à la date d'émission seront réputés renvoyer au niveau de clôture de cet indice de référence au prochain jour de bourse),

sous réserve, dans chaque cas, des dispositions prévues à la rubrique « Perturbations des marchés, rajustements, substitutions et événements extraordinaires » dans le prospectus.

Montant à l'échéance

Les investisseurs auront le droit de recevoir à la dernière des éventualités suivantes à survenir : a) le cinquième jour ouvrable qui suit la date d'évaluation finale, ou b) la date d'échéance (la « date de versement à l'échéance ») (ou à une date d'appel au remboursement si la CIBC appelle automatiquement les billets au remboursement avant la date d'échéance), à l'égard de chaque billet qu'ils détiennent, un montant (le « montant à l'échéance ») correspondant au produit :

- i) de 100,00 \$;
- ii) par 100,00 % majoré du rendement variable;

sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet.

Rendement variable

Rendement variable positif

Si la CIBC appelle les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement ou si le rendement du portefeuille de référence est supérieur ou égal à 0,00 % à la date d'évaluation finale précédant la date d'échéance de 2031, le rendement variable sera calculé de la manière suivante :

- a) si le rendement du portefeuille de référence est inférieur ou égal au rendement fixe pertinent, le rendement variable correspondra à ce rendement fixe; ou
- b) si le rendement du portefeuille de référence est supérieur au rendement fixe pertinent, le rendement variable correspondra au rendement fixe, majoré de 35,00 % de l'excédent du rendement du portefeuille de référence sur le rendement fixe.

Si la CIBC appelle les billets au remboursement, les investisseurs n'auront pas le droit de recevoir les rendements supplémentaires auxquels ils auraient normalement eu droit si la CIBC n'avait pas appelé les billets au remboursement.

Rendement variable nul ou négatif

Si la CIBC n'appelle pas les billets au remboursement et que le rendement du portefeuille de référence est inférieur à 0,00 % à la date d'évaluation finale précédant la date d'échéance de 2031, le rendement variable à l'échéance sera calculé de la manière suivante :

- a) si le rendement du portefeuille de référence est supérieur ou égal à -25,00 %, le rendement variable correspondra à 0,00 %; ou
- b) si le rendement du portefeuille de référence est inférieur à -25,00 %, le rendement variable correspondra au rendement du portefeuille de référence (qui sera négatif et entraînera la perte d'une partie du capital à l'échéance dans ces circonstances).

Rendement variable payable

Le tableau qui suit présente le rendement variable payable à l'investisseur à une date d'appel au remboursement ou à la date de versement à l'échéance en fonction du rendement du portefeuille de référence établi à la date d'évaluation pertinente.

Date d'évaluation (9 mai 2025)

Date d'évaluation	Rendement du portefeuille de référence	Rendement variable
9 mai 2025	< 0,00 %	s.o.
9 mai 2025	≥ 0,00 % et ≤ 17,35 %	17,35 %
9 mai 2025	> 17,35 %	17,35 %, majoré de 35,00 % de l'excédent du rendement du portefeuille de référence sur 17,35 %

Date d'évaluation (11 mai 2026)

Date d'évaluation	Rendement du portefeuille de référence	Rendement variable
11 mai 2026	< 0,00 %	s.o.
11 mai 2026	≥ 0,00 % et ≤ 34,70 %	34,70 %
11 mai 2026	> 34,70 %	34,70 %, majoré de 35,00 % de l'excédent du rendement du portefeuille de référence sur 34,70 %

Date d'évaluation (10 mai 2027)

Date d'évaluation	Rendement du portefeuille de référence	Rendement variable
10 mai 2027	< 0,00 %	s.o.
10 mai 2027	≥ 0,00 % et ≤ 52,05 %	52,05 %
10 mai 2027	> 52,05 %	52,05 %, majoré de 35,00 % de l'excédent du rendement du portefeuille de référence sur 52,05 %

Date d'évaluation (9 mai 2028)

Date d'évaluation	Rendement du portefeuille de référence	Rendement variable
9 mai 2028	< 0,00 %	s.o.
9 mai 2028	≥ 0,00 % et ≤ 69,40 %	69,40 %
9 mai 2028	> 69,40 %	69,40 %, majoré de 35,00 % de l'excédent du rendement du portefeuille de référence sur 69,40 %

Date d'évaluation (9 mai 2029)

Date d'évaluation	Rendement du portefeuille de référence	Rendement variable
9 mai 2029	< 0,00 %	s.o.
9 mai 2029	≥ 0,00 % et ≤ 86,75 %	86,75 %
9 mai 2029	> 86,75 %	86,75 %, majoré de 35,00 % de l'excédent du rendement du portefeuille de référence sur 86,75 %

Date d'évaluation (9 mai 2030)

Date d'évaluation	Rendement du portefeuille de référence	Rendement variable
9 mai 2030	< 0,00 %	s.o.
9 mai 2030	≥ 0,00 % et ≤ 104,10 %	104,10 %
9 mai 2030	> 104,10 %	104,10 %, majoré de 35,00 % de l'excédent du rendement du portefeuille de référence sur 104,10 %

Date d'évaluation (9 mai 2031)

Date d'évaluation	Rendement du portefeuille de référence	Rendement variable
9 mai 2031	< -25,00 %	le rendement du portefeuille de référence
9 mai 2031	≥ -25,00 % et < 0,00 %	0,00 %
9 mai 2031	≥ 0,00 % et ≤ 121,45 %	121,45 %
9 mai 2031	> 121,45 %	121,45 %, majoré de 35,00 % de l'excédent du rendement du portefeuille de référence sur 121,45 %

Marché secondaire

Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un système de cotation. Marchés mondiaux CIBC inc. (« MM CIBC ») a l'intention d'offrir un marché secondaire quotidien sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire à son gré, à tout moment et sans préavis aux investisseurs. MM CIBC n'offrira en aucun cas un marché secondaire pour les billets à une date d'évaluation des billets ou après une telle date si les billets seront appelés au remboursement par la CIBC à la date d'appel au remboursement applicable. Les billets ne pourront être négociés sur aucun autre marché secondaire. Les ventes sur le marché secondaire pourraient être faites à un prix inférieur au capital. La vente de billets initialement achetés sur le réseau Fundserv sera assujettie à certaines procédures et restrictions supplémentaires établies par le réseau Fundserv.

L'investisseur qui dispose d'un billet en faveur de MM CIBC sur le marché secondaire sera généralement tenu d'inclure dans son revenu en tant qu'intérêts l'excédent, le cas échéant, du prix de vente du billet par rapport au capital de ce billet. Les investisseurs qui disposent d'un billet avant l'échéance devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité. Voir « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » dans le supplément de fixation du prix.

Agent des calculs

MM CIBC

Admissibilité pour les comptes enregistrés

Admissibles pour les REER, les FERR, les REEE, les REEI, certains RPDB, les CELI et les CELIAPP

Fundserv est une marque déposée de Fundserv Inc.

Le présent document devrait être lu parallèlement au prospectus préalable de base simplifié de la CIBC daté du 7 octobre 2022 (le « prospectus ») et au supplément de fixation du prix n° 2 180 de la CIBC se rapportant au prospectus et daté du 3 mai 2024 (le « supplément de fixation du prix »).

Un placement dans les billets comporte des risques différents de ceux des titres d'emprunt traditionnels à taux fixe ou à taux variable. Il n'est pas garanti par la CIBC, les courtiers, les membres de leurs groupes respectifs, les personnes ayant un lien avec eux ni aucune autre personne ou entité que les porteurs de billets recevront un montant cumulatif égal à leur placement initial dans les billets, ni qu'ils obtiendront un rendement sur les billets (sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet) à l'échéance des billets ou avant. Les sommes versées aux porteurs des billets dépendront du rendement du portefeuille de référence. Un placement dans les billets ne convient pas à l'acheteur qui ne comprend pas (seul ou avec l'aide d'un conseiller financier) les modalités des billets ou les risques liés aux billets et aux produits structurés, aux options ou aux instruments financiers semblables en général. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus et « Certains facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix. « Solactive » est une marque déposée de Solactive AG et est utilisée aux termes d'une licence. Solactive AG ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la pertinence d'investir dans des titres en général ou dans les billets en particulier. Solactive AG et les membres de son groupe ne participent pas à l'exploitation ou à la distribution des billets, et ils n'assument aucune responsabilité à cet égard ni à l'égard de la non-atteinte des objectifs de placement par les billets.

Les billets ne constitueront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance-dépôts visant à garantir le remboursement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt.

Le capital des billets ne sera pas intégralement garanti et, sous réserve du montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet, sera à risque. Par conséquent, les investisseurs risquent de perdre la quasi-totalité de leur placement initial dans les billets.

MM CIBC a l'intention d'offrir un marché secondaire sur lequel les billets pourront lui être vendus, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire à son gré, à tout moment et sans préavis aux porteurs de billets. Il n'existe pas d'autre marché pour la négociation des billets, et il peut être impossible pour les souscripteurs de les revendre.

MM CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC. En raison de ce lien, la CIBC est un « émetteur relié » et un « émetteur associé » à MM CIBC au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.